

- .N.M. -

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida , le 24 août 1956.-
de

(1) N° 3436 /Just.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Aff. RWAGITARE.



A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence

à

K I G A L I.

Monsieur le Greffier,

Suite à votre lettre n° I262/RP. I566 du 26 juillet 56,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce couvert le P.V. de remise
en double exemplaire des objets saisis dans l'affaire RWAGITARE.-

L'Officier de Police Judiciaire,

STRIJBOS A.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro -- In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

GREFFE TRIBUNAL RESIDENCE
KIGALI

Kigali, le 16 juillet 1956

N° 1202 /RP. 1500

Objets saisis
Aff. WAGITABE

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

LEONIDA

21.8.56
3936/just.
Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Tribunal a prononcé mainlevée et restitution au propriétaire des objets saisis suivants:

1 registre N° 3

Veuillez donc bien les remettre à la Messagerie Decharbe - yala

et me faire tenir P.V. de remise en double exemplaire.

N-B. Ces objets - vous sont envoyés par même courrier,
- se trouvent chez vous.

LE GREFFIER
F. DELFOSSE

[Signature]

PROCES-VERBAL DE REMISE D'OBJETS SAISIS

L'an mil neuf cent cinquante, **six** le, **24 ième** jour

du mois de **août**

Aff. N°1262/RP.1566
AFF. RWAGITARE

Nous, **A. STRIJBOS**
de Police Judiciaire

Officier du Ministère Public près le Tribunal de Première Instance d'Usumbura,

Nous trouvant à **Astfida**

en présence des témoins **MPAMO Tharousse**

avons remis au (à la) nommé (e) **Chef de la Chefferie BASHUMBA-NYAKARE**

les objets saisis ci-après, dont nous avons donné main-levée, objets inscrits au R.O.S sous le numéro

objets saisis Aff. Rwagitare - 1 registre Moi. B.

Dont acte.

Le réceptionnaire,

P.J.
L'O.M.P.

Les témoins,